

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de reception 20101/2015

Dossier complet le 102/2015

N° d'enregistrement F09315 P0008

1. Intifulé du projet

Ecole du Domaine du Possible

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale GFA Mas de Volpeliere Nom, prénom et audité de la personne Capitani Jean-Paul habilitée à représenter la personne morale 430 154 7 5 7 0 0 0 1 6 RCS / SIRET Forme juridique 6534

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des reuls et critéres annexé à l'article R. 122-2 du codo de l'environnement et dirnehelannament correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la rubrique
Rubrique 6 sous rubrique d	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres. Le projet prévoit un élargissement de la route existante de 2.5 m à 8m, soit une surface construite en supplément de 2145 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces enoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

Sur le domaine agricole a été cultivé du riz, des melons, puis c'est devenu une ferme d'élevage dans les années 70. Les activités agricoles ont déclinées. La volonté est de la remettre en polyculture élevage et de retrouver une vie agricole de qualité, avec des agriculteurs éleveurs résidents. Le projet consiste à créer un potager de 5 hectares, un troupeau de 50 brebis en dérobé, conduire en agroforesterie environ 40 hectares en oliviers et amandiers plantés à 14 m de distance. En parallèle, de ce projet agricole, il est proposé de créer une école à la campagne.Le projet de l'Ecole du Domaine du Possible, consiste d'une part en la construction d'une serre, et d'autre part en activité complémentaire à celle ci, la construction d'une école en R+1 classée en ERP de type R de quatrième catégorie, comprenant primaire, collège, lycée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'élargissement de l'actuel chemin, en vue de la réalisation d'une route d'une largeur de 8 m, a pour objectifs de permettre l'accès aux usagers, mais aussi aux véhicules de secours.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La majeure partie de l'élargissement de la route se fera sur des broussailles basses typiques des plaines de la Crau.

L'Ecole accueillera à terme, environ 180 élèves, et une vingtaine d'enseignants. Ce sera un bâtiment classé ERP, de quatrième catégorie, de type R. Le volume de l'école sera un volume de type « hangar agricole ». Il mesurera environ 22m de large, par 68m de long. Son faitage sera positionné à 8,00 m du sol naturel soit à 11,25 NGF.

Pour les besoins agricoles du projet, il est proposé de construire une serre de structure métallique, laquée blanche. Les façades seront constituées de plaques semi-rigides en polycarbonate. La serre sera implantée à l'ouest du hameau, le long d'un des chemins, entre les champs. Elle mesurera 100 m de long sur 19,6 m de large (SHON : 1960 m²).

Elle est orientée Nord - Sud.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les abords seront entretenus. La faune et la flore environnante seront respectées et augmentées par de nouvelles plantations. La volonté de la maîtrise d'ouvrage est de contribuer à la biodiversité du site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à

- Permis de Construire
- Procédure d'étude au cas par cas, selon l'article R122-2 du code de l'environnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Procédure d'étude au cas par cas, selon l'article R122-2 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caracteristiques	Valeur
surfaces totales des constructions (serre, école)	3792 m²
surface de la parcelle	+/- 80 ha
surface créée pour la route	2145 m²
longueur de la route	390 m
emprise d'une aire de retournement	400 m²
nombres d'unités de stationnements	24

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long.	- ° —	, M	_ Lat.	°.	15	n
Domaine de Volpelière Mas Thibert 13 104 Arles	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ Foint d'arrivée Communes traversées	f d), 8°, 10 Long Long	-°-	<u>-</u> ",	Lat.	°.	_'_	"
4.7 S'agit-il d'une modification/extens					Oui	X	Non	X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet		de d'imp	act?		Oui		Non	^
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-ll été d	autorisé ?					3.7		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra	mme de travaux ?				Oul	X	Non	

- remise en culture agricole du Domaine
- construction d'une serre SHON : 1960 m²

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- construction d'une école (primaire, collège, lycée) SHON : 1832 m²
- élargissement du chemin d'accès

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sa	is sur l	e lieu c	le votre projet ?	
terrain agricole Terrain boisé Pré				
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de voire projet ?	
Si oui, intitulé et date d'approbation Précisez le ou les réglements applicables à la zone du projei	Coi Mo	mmur	ccupation des Sols le d'Arles lion n°9 du 22 février 2012	
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docur	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X	
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-o	par to	ous mo	yens utiles, notainment à partir des informations disponibles sur le site internet	
Le projet se situe-t-il	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?	
dans une zone naturelle d'interêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X		1
en zone de montagne ?		X		
sur le territoire d'une commune littorale ?		X		
dans un parc national un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		Parc Régional de Camargue Réserve biosphère	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration?		×		

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

a'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	
d'un site Natura 2000 ?	X		Site Natura 2000 Directive Oiseaux et Habitat
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classe?		×	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?			Plan de prévention des risques inondations anticipé du 22 février 2012
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	

6. Caractérifiques de l'impact potentel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau <u>suivant</u>

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		īΧ	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sel ou du sous- sol ?		X	
Miliev naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des degradations des destructions de la biodiversité existante faurie, flore, habitats, continuites écologiques?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du present formulaire?		×	

	Engeridre-t-il la consemmation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des lisques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concemé par des risques sanitaires ?		IX X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	IXI		Enfants
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		□X □X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		×	
	Est-il concerné par des vibrations ?		×	

	Engendre-t-I des émissions lumineuses? Est-II concerné par des émissions lumineuses?	X		Eclairage temporaire dû à l'école. Horaire 8h - 18h environ
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		TX.	
Patrimoine /	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui dans quel milieu ?	⅓		Eaux Usées Mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif : filtre compact / filtre plantés de roseaux
	Engendre-1-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		X	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture sviviculture urbanisme / aménagements) ?	X		Remise en culture de la parcelle

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ? Oui Non X Si pui, décrivez lesquelles
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (laculight)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Selon nous ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact car celui-ci génère peu de dommages sur la flore et la faune environnante. En effet, la route d'accès doit être élargie en raison de la réglementation incendie en vigueur pour les ERP.

Toutefois ces travaux seront mineurs car situés au milieu d'une zone de pré aride et peu entourés de végétaux (broussailles basses typiques des plaines de la Crau.)

Une vigilance et une rigueur toute particulière seront apportées sur cette phase du projet afin que l'état de la flore et la faune soit respecté.

Cette volonté du maitre d'ouvrage s'intègre dans la dynamique raisonnée de ce projet qui vise à retrouver une vie agricole de qualité.

De plus la biodiversité de ce site doit être maintenue puisqu'elle favorise la culture biologique pratiquée depuis 1972 sur ces parcelles.

8.1 Annaxos obligarokes

	Objet	
7-0	L'annexe n°1 intitules « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non poblité :	Х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/15 000 et 1/64 000 (il peut s'agri d'extraits cartographiques du document d'urbonisme s'il existe) :	X
3.	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	X
4	Un plan au projet <u>QU</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° at. 5° b) et al, 8°, 10°, 18°, 28° al et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Saul pour les bavous, ouvrages ou aménagements visés aux substiques 5° a), 5° b) et d), 6°, 10°, 18°, 28° s) et by, 20°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de phoros aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évalutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants oinsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	X

5.2 Aetras canexes volonicisement from tisses par le moitre d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez completer le topleau dijoint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles cile; se rattachen!

Objet Plans école et plans serre

Je certifie sur l'inconneul l'exactitude des renseignements aucessus X

Fait à

Aries

16 janvier 2015

Signature